

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

[DM-22-119]

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil municipal de Saint-Fulgence, statuera par résolution, lors de la séance du lundi 6 juin 2022, qui se tiendra à compter de 19 h 30 au centre multifonctionnel Michel-Simard, 257 rue du Saguenay, Saint-Fulgence, sur la dérogation mineure suivante :

Madame Vanessa Desmeules, (DM 22-119), demande une dérogation mineure visant à permettre la construction d'un bâtiment complémentaire en cour arrière d'une hauteur de 5.8 mètres au lieu de 5 mètres, surpassant la hauteur du bâtiment principal, ce dernier étant de 5 mètres de haut, contrairement à ce que dicte l'article 12.5.7. du règlement de zonage 2015-03. La demande vise le lot 5 936 983, 10 rue de la Fabrique

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à cette demande.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À SAINT-FULGENCE, ce 18^e jour du mois de mai 2022.

Jimmy Houde
Directeur général et greffier-trésorier